



PROJET ASSOCIATIF

2 0 1 6 - 2 0 2 1

Réaffirmer ses valeurs et ses finalités, fixer ses orientations pour les années à venir, tel est le grand chantier dans lequel l'Association Médico-Sociale de Provence s'est engagée.

L'Association Médico-Sociale de Provence a la volonté d'inscrire son projet associatif pour les années 2016-2021 dans son histoire, la réalité sociale et économique présente et en devenir, les attentes de son environnement, la dynamique des réseaux auxquels elle appartient, le militantisme de ses administrateurs et le professionnalisme de ses personnels.

Le projet associatif a été revisité par un comité de pilotage, présenté pour avis au CCE et approuvé par le Conseil d'Administration le 22 février 2016.

SOMMAIRE

Le socle de notre projet	p° 3
Nos convictions	p° 4
Notre mission	p° 5
Nos modalités d'action	p° 6
Les priorités stratégiques et orientations	p° 8
La gouvernance associative	p° 10

ANNEXES

Quelques points d'histoire	p° 13
L'organigramme du Conseil d'Administration	p° 15
L'organigramme de l'association	p° 16
Les établissements gérés par l'association - L'association en chiffres	p° 17
Cartographie des établissements et services de l'AMSP	p 18
Les partenaires de l'association	p° 19

LE SOCLE DE NOTRE PROJET

Ce projet s'inscrit dans une profonde fidélité à l'esprit des fondateurs de l'association, en particulier de Charlotte GRAWITZ, convaincus que **l'éducation et la formation** des hommes et des femmes sont la source du développement de leurs qualités humaines par l'acquisition d'un savoir-être qui devient l'atout primordial de l'intégration familiale, professionnelle et sociale.

Par sa démarche visionnaire, Charlotte Grawitz a su nous transmettre le goût de l'audace afin d'être une association engagée sur de nouveaux projets.



1903-1998

Fondée sur l'altruisme, la solidarité et le respect des règles, **la richesse de l'expérience accumulée** dans la mise en œuvre de ces convictions auprès de plusieurs générations continue de constituer le socle du projet contemporain de l'AMSP.

Nous avons été créés sur l'initiative de personnes dont **la générosité, la fraternité, le caractère visionnaire** et l'activité ont contribué à **la volonté de construire un équilibre social basé sur la justice et l'équité.**

Ces aspects sont fondamentaux pour l'AMSP ; réunis par la volonté commune de mettre en œuvre ce projet, les membres de l'association partagent :

- Une **conception humaniste de la dignité de l'Homme** fondée sur la tolérance, l'authenticité et la solidarité,
- La **reconnaissance de la singularité de chaque Homme**, inscrit dans sa propre histoire et respectable dans son identité de citoyen,
- Une respectueuse **neutralité politique, culturelle et confessionnelle.**

NOS CONVICTIONS

Nous partageons la vision d'une société fondée sur le développement de l'individu au sein de groupes où les liens sociaux sont vivants et la solidarité active :

- **L'échange et la réciprocité sont les bases du lien social** qui structure l'organisation de la société.
- **L'intérêt collectif est garanti par la sauvegarde de l'intérêt de chaque individu.**
- **Le désintéressement est un ferment de la vitalité d'une société.**

Les valeurs qui motivent notre action mettent en première place la personne en la considérant actrice de son devenir dans le respect de sa dignité.

Dans une société civile constituée de citoyens, nous portons un projet collectif.

Notre action, par sa non lucrativité et sa production de solidarités contribue à la dynamisation du tissu social. Elle génère du lien car elle est ancrée territorialement auprès des populations et de leurs besoins dans un échange de solidarité.

Nos activités d'utilité sociale nous permettent de revendiquer l'exercice de missions d'intérêt général, en complémentarité des missions de service public exercées par les différents échelons de l'administration publique.

Ce projet est soutenu par la collaboration entre acteurs bénévoles et professionnels qui s'engagent dans une complémentarité féconde. Cette collaboration s'appuie sur une organisation qui recherche la participation de tous les acteurs en respectant les responsabilités de chacun.

Notre projet associatif exprime notre dimension militante.

Il est le point d'ancrage de toutes les activités de l'association.

C'est ce qui nous rend acteurs d'un projet de société solidaire

et pas seulement gestionnaire d'établissements.

NOTRE MISSION

En référence à la déclaration universelle des droits de l'homme et à la convention internationale des droits de l'enfant, l'association se fixe comme **mission d'utilité sociale d'organiser l'usage de ces droits**. Nous participons ainsi, à notre mesure et à notre place, à leur réaffirmation permanente.

La mise en œuvre de cette mission s'appuie sur les responsabilités liées à **l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté** qui la conduit à jouer un **rôle de corps intermédiaire** entre l'individu et la collectivité : Etat, Collectivités Territoriales ...

Dans ce cadre, elle recherche le **conventionnement de son action** avec les pouvoirs publics dans une démarche de vigilance, de prévention et de protection solidaire, avec le souci d'une **gestion scrupuleuse**, hors de toute tentation d'enrichissement matériel.

Constatant que c'est à l'égard des personnes les plus fragiles que l'usage de ces droits fondamentaux est le plus menacé, c'est vers elles qu'elle oriente son action : **personnes en situation de handicap, enfants et adolescents, personnes en difficulté ...**

Construire avec elles un avenir positif quelles que soient leurs capacités, leur apparence, leur difficulté de relation ou la précarité de leur situation familiale, constitue l'affirmation des droits spécifiques accordés aux plus fragiles et la reconnaissance de leur citoyenneté.

Placer la personne et sa famille au centre des dispositifs d'éducation, de formation, de protection, de soins, d'accompagnement, de travail protégé contribue à les rendre **acteurs de la construction de cet avenir** en organisant la réponse à leurs besoins spécifiques.

La mise en œuvre de ce projet implique une attention permanente de l'association aux évolutions et le souci de l'innovation dans l'adaptation des réponses proposées.

Elle s'appuie également sur la construction de réseaux de partenariat avec des organismes publics ou privés poursuivant des buts semblables ou complémentaires.

Notre action est renforcée par les **liens de conventionnement et de coopération** que nous entretenons avec l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes sociaux et les partenaires sociaux.

Enfin, nous sommes membres actifs du réseau inter-fédératif de notre secteur d'activité au sein de l'URIOPSS PACA et Corse.

La mission est prioritaire et ne saurait être compromise ou altérée par des exigences liées à une appartenance religieuse, politique ou ethnique.

NOS MODALITES D'ACTION

Nous sommes une association, régie par la loi du 1er juillet 1901, à but non lucratif, porteuse de solidarité auprès de personnes fragiles que nous accompagnons et dont nous pouvons ressentir et exprimer les besoins. Nous revendiquons une reconnaissance de notre place dans le cadre d'un débat sociétal auquel nous estimons devoir contribuer.

Notre association étant gestionnaire d'établissements sociaux et médico-sociaux, elle apporte une contribution essentielle à la société par la mobilisation de nos ressources, la plus-value de notre engagement, notre capacité d'initiative et d'émergence.

Nos activités se développent dans l'accompagnement, la protection, l'accueil, le soutien, les soins, le développement des personnes qui se trouvent confrontées temporairement ou durablement à des difficultés de vie.

Notre action s'adresse à des publics multiples

- par leur âge : enfant, adolescent, adulte
- par leur culture
- par la diversité de leurs difficultés de vie : déficience intellectuelle, pathologies psychiques, troubles du caractère et du comportement, carences affectives et éducatives ...

Les projets institutionnels de nos établissements favorisent

- l'expression de ces personnes,
- la prise en compte globale et individualisée de leur situation
- la défense de leurs droits dans le souci de la promotion de chacun.

Ces projets globaux se déclinent, en fonction des besoins de chacune des personnes accueillies,

- en solutions d'accueil : temporaire ou permanent, alterné ou séquentiel, de jour, en semi-internat et en internat
- en activités diversifiées : formation, sports, apprentissage et exercice professionnel, activités artistiques et culturelles, soins
- en démarches d'insertion : scolaire, professionnelle, culturelle et de loisirs.

Nous participons également à la prise en compte de leurs besoins

- en nous associant avec des partenaires pour construire des réponses innovantes et diversifiées (conventions de stage, de partenariat inter-associatif et inter établissement...)
- en nous regroupant avec des confrères pour mieux articuler et coordonner nos réponses (pôles territoriaux, collectifs de professionnels ...)
- en développant la compétence et les capacités d'innovation de nos salariés (plan de formation, congé individuel, diplômes qualifiants...)
- en participant activement à la formation des futurs professionnels du secteur médico social par l'accueil de stagiaires dans les établissements.
- en animant et soutenant la participation des usagers et de leurs familles au sein des instances de concertation (Conseil de la Vie Sociale, Conseil de la Vie Institutionnelle, instances associatives...)
- en participant aux travaux d'élaboration des schémas d'organisation sociale et aux groupes de travail organisés par nos partenaires.

Toute personne (bénévole, professionnel, usager) impliquée dans les missions et finalités de l'association s'engage à partager nos valeurs et ne pas faire de prosélytisme religieux, politique ou culturel.

LES PRIORITES STRATEGIQUES ET ORIENTATIONS

L'éthique n'a de sens que si elle peut trouver des applications concrètes, guider chacun d'entre nous dans ses pratiques quotidiennes. C'est par des actes que les valeurs se concrétisent.

Les orientations et les axes de développement, ci-dessous, sont issus :

- Des choix stratégiques déterminés par le Conseil d'Administration
- De la collaboration avec les directeurs des établissements
- De la prise en compte de la parole des salariés et des représentants du personnel
- De la prise en compte des interpellations des partenaires
- De la prise en compte des avis consultatifs des Conseils de la vie sociale des établissements
- Des évolutions sociétales et législatives.

La détermination des objectifs à poursuivre dans le projet associatif résulte d'une volonté forte de l'Association à prendre appui sur les synergies existantes pour impulser des orientations réalistes et quantifiables.

Ces axes de progrès sont ou seront déclinés dans le schéma directeur et traduits en programme d'actions. Ils trouveront toute leur forme et leur spécificité à travers leur déclinaison au sein des projets d'établissements.

◆ **RESPECTER ET FAIRE RESPECTER LE DROIT DES USAGERS ET DES FAMILLES**

- ◇ Continuer à avoir une ambition de coordination et de communication entre usagers, familles, équipes et professionnels
- ◇ Favoriser l'accès à l'information en la rendant accessible et compréhensible pour chaque usager
- ◇ Respecter la vie privée et l'intimité de chacun

◆ **GARANTIR LA SECURITE ET L'ACCESSIBILITE DE L'USAGER**

- ◇ Adapter les bâtiments et l'environnement en fonction des usagers accueillis
- ◇ Veiller à la sécurité des usagers et du personnel

◆ **ASSURER LA QUALITE DES PRISES EN CHARGE ET D'ACCOMPAGNEMENT**

- ◇ Accompagner les usagers et familles en prenant en compte l'aggravation des pathologies et des handicaps
- ◇ Améliorer la traçabilité pour le partage de l'information concernant le suivi et la coordination du projet personnalisé d'accompagnement ou du projet thérapeutique individuel de l'utilisateur
- ◇ Veiller à la continuité et la cohérence des prestations des établissements

◆ **DEVELOPPER UNE APPROCHE ECONOMIQUE DYNAMIQUE**

- ◇ Continuer à utiliser au mieux les ressources financières allouées par une gestion budgétaire rigoureuse et transparente de nos établissements
- ◇ Mettre en place et utiliser des outils de gestion prévisionnelle et des indicateurs
- ◇ Créer des marges de manœuvre, à travers le développement de nouveaux services et en diversifiant les modes de prise en charge
- ◇ Garantir une adéquation entre les besoins des usagers et les services proposés par les établissements à travers une dynamique d'amélioration continue de la qualité initiée par la démarche d'évaluation interne et externe

- ◆ **VALORISER LES RESSOURCES HUMAINES DE L'ASSOCIATION ET CONTINUER LA QUALIFICATION**
 - ◇ Définir des projets d'établissements clairs et ambitieux
 - ◇ Diffuser des organigrammes reflétant la délégation faite à chacun dans l'organisation
 - ◇ Mettre en place un système de veille technique sur les métiers du secteur
 - ◇ Poursuivre la mise en œuvre des fiches de poste et des entretiens annuels
 - ◇ Proposer des perspectives d'évolution et des formations appropriées
 - ◇ Mobiliser les compétences et les savoir-faire des professionnels en les associant comme des acteurs à part entière des projets
 - ◇ Développer une communication interne performante au sein de l'association
 - ◇ Organiser un système de partage de l'information interétablissement
 - ◇ Favoriser les synergies inter-établissements, qui résultent des meilleures pratiques et savoir-faire mis en place avec succès dans un établissement
 - ◇ Considérer que la qualité de la prise en charge et la bienveillance des usagers dépendent fondamentalement du bien-être des professionnels et inversement puisque l'état des usagers influe sur celui des professionnels. La prise en compte des risques professionnels *doit* être intégrée au projet d'établissement.

- ◆ **ŒUVRER EN RESEAU ET CONTRIBUER A L'EFFICIENCE DE L'ACTION MEDICO-SOCIALE ET SOCIALE**
 - ◇ Développer une communication externe performante à destination du grand public et du milieu institutionnel
 - ◇ Intensifier les interactions avec les partenaires externes qui se situent dans une approche similaire, pour diversifier la réponse aux besoins identifiés
 - ◇ Etre actifs et partie prenante au sein des réseaux de professionnels.

- ◆ **DEMONTRER UNE CAPACITE A ANTICIPER ET A INNOVER**
 - ◇ Proposer aux usagers atteints par la limite d'âge un établissement adapté
 - ◇ Continuer à développer des prises en charge séquentielles et des prises en charge relais
 - ◇ Conduire des activités et opérations en partenariat avec d'autres institutions publiques et privées (coopérations, reprise de structures, mutualisations...)

LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

L'association assume ses responsabilités d'éthique, d'employeur et de gestionnaire. Elle articule ces fonctions dans une organisation susceptible de répondre aux besoins et d'accompagner les évolutions.

L'association conduit une mission d'utilité sociale et d'intérêt général ; elle agit par convention avec le service public (Agence Régionale de Santé, Conseil Départemental, ...). C'est une personne morale qui affirme son attachement au statut associatif et au caractère Privé Non Lucratif de son œuvre et de son identité.

Acteur des politiques sociales et de l'action sociale territoriale, elle participe à la régulation sociale et à la solidarité au sein de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

L'association veille à l'unité institutionnelle et garantit l'exécution des missions qu'elle s'est fixée pour objectif.

L'association entend rester une organisation à taille humaine, capable de développements plus qualitatifs que quantitatifs. Elle se veut à l'écoute des problèmes sociaux et médico-sociaux, à travers une culture en réseaux et de communication externe.

- ◇ Une assemblée générale constituée des membres de l'association valide les choix et les orientations du conseil d'administration. Lors de cette assemblée sont invités les représentants du personnel et représentants des familles et des usagers.
- ◇ Le conseil d'administration ou le bureau élargi se réunit mensuellement.
- ◇ Le président de l'association est responsable de tous les actes de l'association. Il la représente en toute occasion, conformément aux statuts.
- ◇ Le bureau restreint, composé du Président, Vice-Président, Secrétaire, Trésorier, Trésorier adjoint et administrateur délégué du siège détermine les orientations stratégiques de l'association avec le Directeur Général. Il prépare les assemblées ordinaires et extraordinaires, les conseils d'administration et les bureaux élargis Il soutient les responsabilités du président aux côtés du directeur général de l'association.

- ◇ Des commissions sectorielles sont mises en œuvre, sous la responsabilité d'un administrateur , afin d'accompagner le travail du bureau et du conseil d'administration à savoir :
 - commission patrimoine
 - commission communication
 - commission juridique

- ◇ Il est prévu deux administrateurs délégués par Direction d'Établissement. L' administrateur délégué est à l'écoute du directeur d'établissement et se tient au courant de l'activité des structures. Il n'a pas autorité sur le directeur. Il représente l'association au CVS, auprès des associations des usagers et de leurs familles.

- ◇ Les membres bénévoles de l'association interviennent dans les activités associatives et assurent des missions et des représentations externes décidées par l'association.

- ◇ Le directeur général de l'association est chargé de la mise en œuvre du projet et de la politique générale de l'association déclinée en CA.

- ◇ Les directeurs des établissements ont des délégations de pouvoir écrites de la part du Directeur Général.

- ◇ Le DUD (Document Unique de Délégation) récapitule les délégations de pouvoir.

ANNEXES

QUELQUES POINTS D'HISTOIRE ...

1954

Le **Centre Provençal d'Enseignement Ménager** créé par Mademoiselle Charlotte GRAWITZ dans les années 1930 décide sa dissolution pour donner naissance à trois associations qui prennent chacune en charge un secteur de ses activités :

"Provence Formation», l'enseignement professionnel

"La Cadenelle" la formation des monitrices d'enseignement ménager

et " Institut médico-pédagogique de Provence" les deux établissements qui accueillent des jeunes filles en difficulté.

L'assemblée générale constitutive de l'"IMP de Provence" se tient le 13 décembre 1954 et Monsieur Guy BONNASSE en est le premier président.

1955 - 1965

Les activités de l'association se développent dans les deux établissements du Boulevard de Maillane (**Le Rouet**) et de Château Gombert (**La Parade**) et participent à l'essor de l'action sociale et médico-sociale associative de l'époque. Au sein de l'établissement du boulevard de Maillane est créé un atelier de production et de distribution de travail à domicile pour des jeunes adultes qui préfigure ce que sera le travail protégé.

1970

En octobre, ouverture d'un nouvel établissement à Saint Joseph, "**Les Chalets**" dans des locaux mis à disposition par l'Œuvre Anti Tuberculeuse qui n'en avait plus l'usage pour ses propres activités. Cet établissement, de même profil que ceux du Rouet et de La Parade, répond à des besoins qui se révèlent dans les quartiers défavorisés du Nord de Marseille.

1975

La préparation de la loi du 30 juin 1975, amène le Président Valéry BARATIER (en fonction depuis la fin des années 60) à proposer une réforme des statuts de l'association et un changement de dénomination en celle que l'on connaît aujourd'hui : **ASSOCIATION MEDICO – SOCIALE de PROVENCE**. Ces modifications sont ratifiées en Assemblée Générale le 23 avril 1975 et sont publiées au JO du 15 mai 1975.

1976

L'atelier de production du boulevard de Maillane accueillant des adultes (devenu **CAT du Rouet**) prend une autonomie complète et s'installe dans ses propres locaux rue Liandier.

1984

La réduction de la capacité d'accueil de l'IME La Parade (de 60 à 36 places) permet la création d'un nouveau CAT de 30 places (capacité portée à 40 en 1992).

1989

Après 35 années de fidélité à l'association dont 20 en qualité de président, Valéry BARATIER transmet cette présidence à Claude P. FAVRE.

1994

En mars, en raison du décès de Claude P. FAVRE, Sylvaine PITTION est élue présidente.

1995

Répondant à la sollicitation de l'association gestionnaire de la **Maison d'Enfants "La Reynarde"**, celle-ci est intégrée au sein de l'AMSP en début d'année.

QUELQUES POINTS D'HISTOIRE

1998

Après plusieurs années d'obstination, l'association obtient l'autorisation de créer le **Foyer de Vie l'Astrée pour adultes** qui ouvrira fin août 2000 dans des locaux neufs à Saint Barthélémy.

2000

En juin, lors de l'assemblée générale, **Charles BARATIER** est élu Président.

2001

L'IME du Rouet quitte le boulevard de Maillane et devient **l'IME Valbrise** en s'installant dans ses propres locaux dans le quartier La Pomme – Les Caillols.

2002

Après 26 ans, le **CAT Le Rouet** quitte la rue Liandier et s'installe dans le Parc d'Activités de l'Aumône à Aubagne dans des locaux plus fonctionnels pour ses activités ce qui lui permet de porter sa capacité d'accueil de 70 à 80 adultes.

2003

La capacité d'accueil du **CAT La Parade** est portée à 50 adultes.

2005

Cinquantenaire de la création de l'association.

2006

Agrément du siège de l'association.

2007

Répondant à la sollicitation de l'association gestionnaire de l' **IME "La Marsiale"**, celui-ci est intégré au sein de l'AMSP en septembre.

2008

En septembre, création d'un **SESSAD** rattaché à l'IME VALBRISE.
Signature du C.P.O.M. 2008-2013 (avec l'A.R.S.)

2009

En octobre, création du **SESSAD « Le chemin »** rattaché à l'IME LES CHALETS.

2010

Fusion administrative des deux ESAT.

2012

Extension du Foyer de Vie l'Astrée : accueil de personnes traumatisées crâniennes.

2014

Création du Sessad Esperanza
Réalisation de l'évaluation externe.

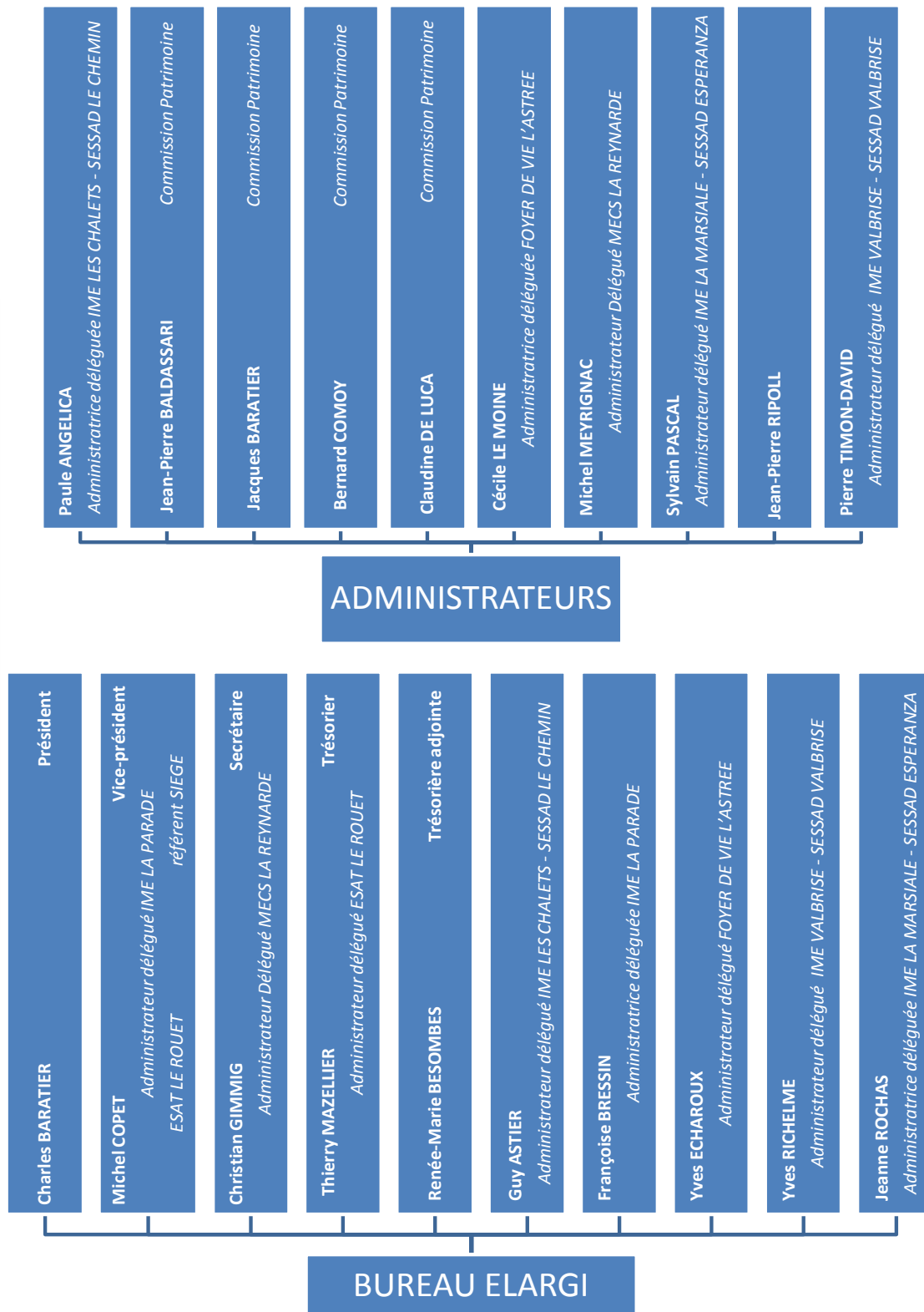
2015

Extension du SESSAD Valbrise et SESSAD Le Chemin
Extension de l'IME La Marsiale : Accueil de jour pour autistes sur le site Esperanza
Déménagement du site La Parade de l'ESAT vers le nouveau site de La Fourragère

L'ORGANIGRAMME DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

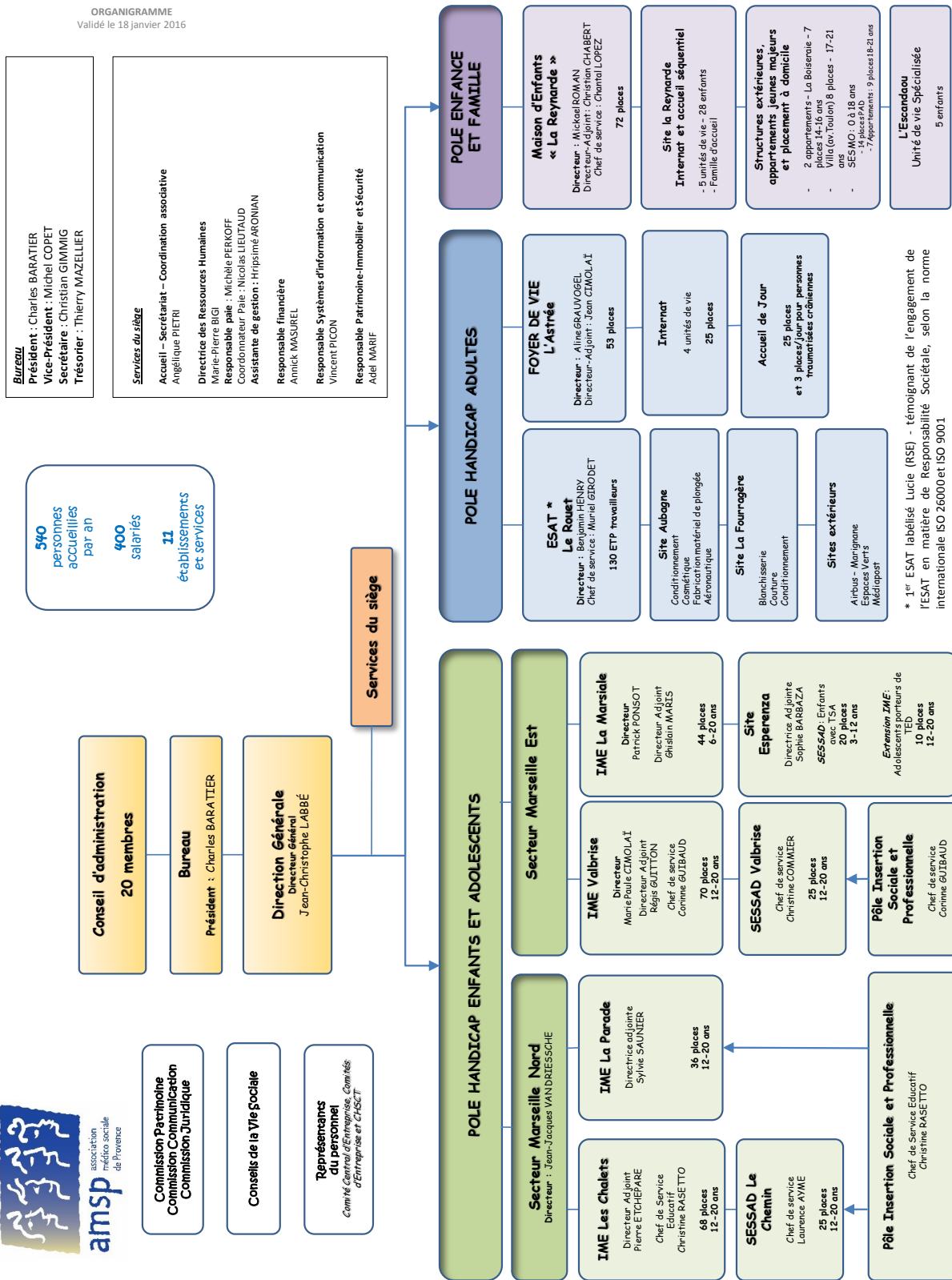
Mis à jour le 23.02.2016

Organigramme du conseil d'administration



L'ORGANIGRAMME DE L'ASSOCIATION

ORGANIGRAMME
Validé le 18 janvier 2016



LES ETABLISSEMENTS GERES PAR L'ASSOCIATION

L'Amsp gère actuellement :

► Quatre établissements et trois services financés par l'assurance maladie :

- ◆ L'IME Les Chalets
- ◆ L'IME La Parade
- ◆ L'IME Valbrise
- ◆ L'IME La Marsiale

- ◆ Le Sessad Valbrise (depuis le 1.09.2008)
- ◆ Le Sessad Le Chemin (depuis le 1.10.2009)
- ◆ Le Sessad Esperanza (depuis le 1.01.2014)

► Un établissement financé par l'Etat :

- ◆ L'ESAT Le Rouet

► Deux établissements financés par le Conseil Général :

- ◆ Le FOYER DE VIE L'Astrée
- ◆ La MECS La Reynarde

► Un siège social

L'ASSOCIATION EN CHIFFRES

11 établissements et services,

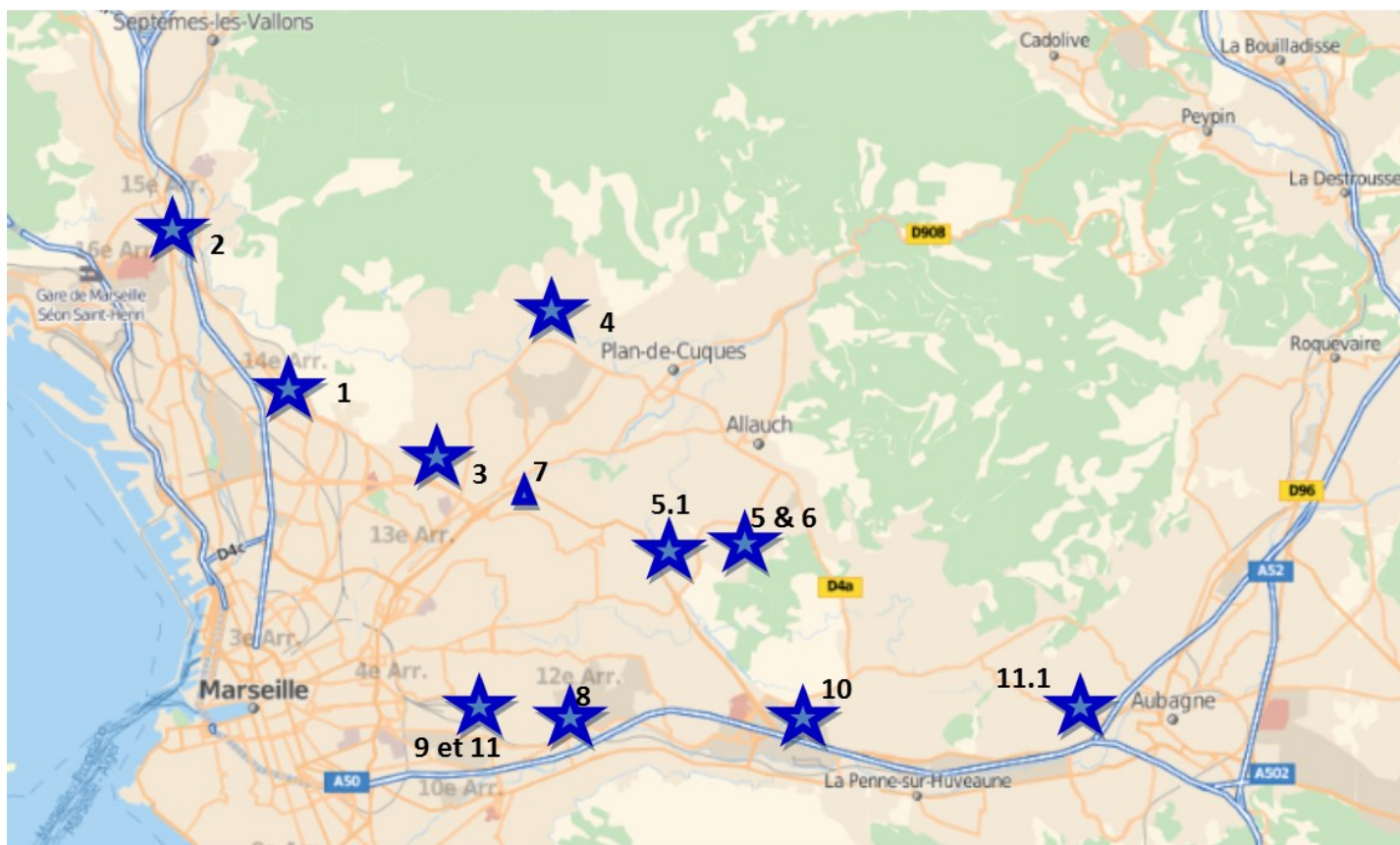
540 personnes accueillies (enfants adolescents et adultes) en 2015,

400 salariés,

23 millions € de budget,

20 administrateurs

CARTOGRAPHIE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'AMSP



1. IME LES CHALETS

33 chemin de Fontainieu
13014 Marseille

2. SESSAD LE CHEMIN

39 Avenue de Saint Antoine
13015 Marseille

3. FOYER DE VIE L'ASTREE

231 avenue Corot
13014 Marseille

4. IME LA PARADE

Avenue de La Parade
Château Gombert
13013 Marseille

5. IME LA MARSIALE

& 6. SESSAD ESPERANZA
80 route d'Enco de Botte
13012 Marseille

5.1 SITE ESPERANZA :

Extension IME LA MARSIALE
129 avenue Fernandel
13012 Marseille

7. SIEGE SOCIAL

6 Bd Gueidon
13013 Marseille

8. IME VALBRISE

1 Bd de la Pomme
13011 Marseille

9. SESSAD VALBRISE

54 rue Gaston de Flotte
13012 Marseille

10. MECS LA REYNARDE

Avenue de Saint Menet
13011 Marseille

11. ESAT LE ROUET

Site La Fourragère
54 rue Gaston de Flotte
13012 Marseille

11.1 ESAT LE ROUET

Site Aubagne
Zone d'activités
de l'Aumône
Traverse de la Bastidonne
13400 AUBAGNE

LES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION

Agence Régionale de Santé PACA

Conseil Départemental 13

Ville de Marseille

Education Nationale

CAF

URIOPSS

SYNEAS

COOPSOC

Pôle Emploi

Association L'AVENIR

Association des Parents des Résidents du Foyer de l'Astrée

Association Parcours Handicap 13

Sud Formation

EPHAD Saint Barthélémy

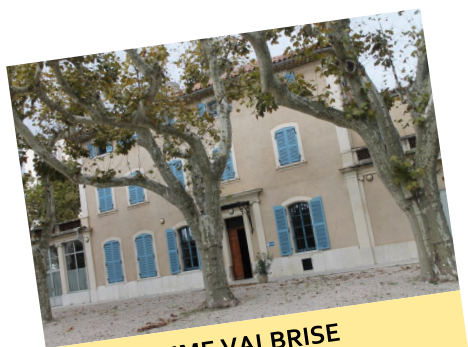
L'œuvre Anti-tuberculeuse

Crédit Coopératif

Société Générale

Caisse d'Epargne

Clubs services



IME VALBRISE



IME LA PARADE



POLE ISP à l'IME LES CHALETS



IME LES CHALETS



MECS LA REYNARDE



FOYER DE VIE L'ASTREE



IME LA MARSIALE



ESAT LE ROUET
Site La Fourragère

Crédits photos : collection de l'AMSP

Association gestionnaire d'établissements sociaux et médico-sociaux depuis 1954
www.amsp.fr